

Arles, le musée antique, dit « musée bleu »

Depuis plusieurs siècles, Arles expose les objets archéologiques trouvés sur son territoire. Dès 1614, les autorités organisent une présentation d'une collection d'antiquités. Un arrêté de cette époque décide que tout objet archéologique découvert devra être déposé dans les collections de la ville.

Au XVIIIème siècle, les collections sont exposées dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville. A côté, il existe des petits musées de plein air, « des jardins d'antiquité ».

En 1826, l'ensemble des antiquités est transféré dans l'église Sainte Anne qui devient le musée lapidaire. En 1936, en raison d'un manque d'espace, les collections sont séparées : chrétiennes d'un côté, païennes de l'autre.

Le département décide de la construction d'un musée pour réunir ces collections.

Le site choisi est une presqu'île, en périphérie de la ville, là où se situait le cirque romain. En 1983, l'architecte retenu est Henri Ciriani.

Henri Ciriani, d'origine italienne, est né en 1936, à Lima, au Pérou. Il quittera le Pérou à l'âge de 27 ans pour s'installer à Paris et prendre la nationalité française. Il est architecte et enseigne à l'École des Beaux Arts de Paris. Il retourne tous les ans au Pérou pour donner une série de cours. Reconnu à l'international, il est également professeur invité à Dublin, Londres, Philadelphie, Amsterdam, Reykjavik.

Il appartient au mouvement de l'Architecture Moderne, mouvement qui s'est développé à partir de 1919 avec le Bauhaus de Gropius et Mies Van der Rohe. Le Corbusier et Oscar Niemeyer appartiennent également à ce mouvement qui révolutionne la vision sociale et les formes architecturales. Ils proposent des prototypes d'habitat collectif (la cité radieuse à Marseille de Le Corbusier) et des plans de ville entière (Brasilia, d'Oscar Niemeyer).

Donc, Henri Ciriani, grand architecte s'il en est, dessine le musée des antiques qui ouvre ses portes en 1995.

Le musée est dessiné sur la base d'un plan triangulaire, un patio séparant 3 ailes distinctes, répondant chacune à un besoin particulier :

- Collections permanentes,
- Aile de la culture (bibliothèque, conservation, services publics, accueil). Sa couleur est symbolisée par le blanc, couleur de l'esprit,
- Aile scientifique : service photographique, archéologique, atelier de restauration et réserve. Le rouge est synonyme de force vive.

Le bâtiment est construit en béton, et les façades recouvertes de plaque d'émail (verre émaillé) bleu, couleur du ciel arlésien. Il y a aussi du vert, couleur du métal vieilli, pour évoquer la trace du temps.

Jusque là, ... tout va bien.

Mais en 2004, des plongeurs archéologues font une découverte exceptionnelle dans le Rhône : un bateau romain de 31 m. Sa restauration sera longue et difficile mais viendra le moment de l'exposer et ... il n'y a pas assez de place. Une extension est construite en 2012-2013, année où Marseille est capitale européenne de la Culture. Ce sont les architectes salariés du Conseil Général qui la dessinent. Le musée originel a une superficie de 7660 m²., Cette extension, 800 m², est réalisée sans le consentement de l'architecte (il sera simplement invité à l'inauguration, alors qu'il avait prévu un agrandissement éventuel dans ses plans d'origine). Soutenu par l'Ordre des Architectes et nombre de ses confrères étrangers, il porte l'affaire en justice.

Le 7 janvier 2013, le Tribunal de Grande Instance de Marseille condamne le Conseil Général des Bouches du Rhône à verser 30 000 € de dommages et intérêts à Henri Ciriani qui fait appel du jugement pour obtenir la remise en l'état de son œuvre. Le jugement est porté devant la Cour d'Appel d'Aix en Provence, qui annule, en janvier 2016, le jugement initial : l'atteinte au droit d'auteur n'est pas retenue.

La Cour d'Appel s'est fondée sur 2 arguments :

- Elle a reconnu le droit de propriété du maître d'ouvrage, qui lui permet d'apporter des modifications pour satisfaire des besoins nouveaux,
- Elle considère que l'extension est modeste, sans caractère disproportionné, respecte les couleurs d'origine des murs et des façades.

Elle reproche néanmoins au maître d'ouvrage d'avoir conçu un bâtiment rectangulaire au sein d'un musée triangulaire « ce qui change sensiblement la construction d'origine », et de ne pas avoir informé l'architecte du projet.

Qu'est ce que le droit d'auteur ? c'est l'ensemble des droits dont dispose un auteur – ou ses ayant droits – sur des œuvres de l'esprit, et droits à l'utilisation et réutilisation sous certaines conditions. Un photographe – professionnel – doit payer des droits d'auteur s'il photographie un bâtiment pour en tirer des cartes postales par exemple (sauf si le bâtiment est dans un paysage. On parle alors de droit de panorama). Les touristes ont eu chaud ! ils peuvent continuer à photographier gratuitement les monuments, à condition de respecter certaines règles. La législation française ne règle pas la question et c'est au cas par cas que les conflits sont jugés.

Pour sourire, en 2008, Zahi Hawass, responsable du Conseil Suprême des antiquités en Egypte, plaide en faveur de l'instauration d'un droit d'auteur pour tenter des actions en dommages et intérêts pour qui utiliseraient les reproductions de pyramides, sphinx, etc.... La question a été posée de savoir si l'Hôtel Luxor de Las Vegas, en forme de pyramide, était concerné. Z. Hawass a considéré que non, dans la mesure où l'intérieur diffère !

